



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2024-26-P**

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Attribution du marché M2024-02-E : Travaux de restauration écologique du Lauzon par adaptation de deux franchissements routiers - PROJET ET MAITRISE D'ŒUVRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marchés publics,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président ;
Vu la délibération n°2024-04 relative au programme d'actions 2024 ;
Vu la décision n°2024-06-P relative au choix et lancement de la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre M2024-02-E ;
Vu le rapport d'analyse des offres ;
Vu les crédits disponibles,

Le marché de travaux M2024-02-E vise la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de travaux d'adaptation des ouvrages de franchissement routier du Lauzon sur les communes de Saint-Marcellin-lès-Vaison et Vaison-la-Romaine au regard de la continuité écologique et de restauration morphologique du cours d'eau.

La mission est composée :

- d'une tranche ferme : Projet (PRO) pour les deux ouvrages de franchissement
- deux tranches optionnelles :
 - Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du radier des 5 buses,
 - Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du radier de Taulignan.

Ce marché est passé selon la procédure définie à l'article L2123-1 du Code de la Commande publique.

Le montant des prestations est inférieur à 40 000 € HT.

Une consultation électronique a été menée auprès de 3 prestataires potentiels par envoi d'un cahier de prescription spécial et d'un DPGF.

Deux offres ont été reçues dans le cadre de cette consultation.

Sur la base du rapport d'analyse des offres, le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale,

DECIDE de confier le marché M2024-02-E relatif au marché public de maîtrise d'œuvre "Travaux de restauration écologique du Lauzon par adaptation de deux franchissements routiers - PROJET ET MAITRISE D'ŒUVRE » au groupement CERGE Ingénierie/ SAS SEDOA pour un montant prévisionnel de 38 425.00€ HT.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 084-200044402-20240409-2024_26_P-AU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2024-26-P**

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le **- 8 AVR. 2024**

Le Président,
Jean-François PERILHOU



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.